

# DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

## COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Secrétaire de séance : Thierry GALIFOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Mercredi 24 mai 2017	Jeudi 25 mai 2017	Mercredi 7 juin 2017

#### 5 – Convention d'intervention du médecin référent intervenant au multiaccueil

Vu le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu le Code de déontologie médicale,

Considérant que le multiaccueil « *Les P'tits Loups* » doit faire appel à un médecin pour assurer le suivi médical préventif et veiller au bon développement et l'épanouissement des jeunes enfants ainsi qu'à la mise en place des mesures d'hygiène au sein de la structure,

Considérant que dans cette perspective, la commune décide de s'attacher les services d'un médecin référent au sein du multiaccueil en raison de ses compétences, de sa connaissance de la petite enfance et de sa disponibilité,

Il est convenu que le médecin référent interviendra dans la structure « *Les P'tits Loups* » selon les besoins identifiés par la Directrice et que ses interventions seront rémunérées conformément à la tarification conventionnelle des médecins généralistes.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'intervention d'un médecin référent selon les termes d'une convention fixant ses modalités d'exercice au sein de la structure d'accueil « *Les P'tits Loups* »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à régler toutes les formalités afférentes à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité**



The image shows a blue ink signature of the Mayor, Roger Cohard, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LE CHEYLAS' at the top, '38570 (Isère)' at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text.